



Notre travail est de vous aider à rechercher les meilleures conditions commerciales correspondant à votre situation au moment où vous en avez besoin.

Nous vous accompagnons de l'étude à la réalisation de vos projets personnels tels que :

- le crédit immobilier pour l'achat de maison, terrain, appartement, immeuble, etc. ;
- le crédit immobilier pour vos travaux, constructions ;
- la négociation du tarif d'assurances le moins cher ;
- la renégociation de vos crédits immobilier (profitez de la baisse des taux pour faire des économies) ;
- le regroupement de tous vos crédits en un seul plus léger (immobilier, consommation ou les deux) ;
- l'optimisation de votre épargne.

Note : Finance Immo est une entreprise 100 % privée qui n'appartient à aucun groupe de banques ou d'assurances.

www.FinanceImmo.com

Extension du dispositif "Borloo ancien"

- 1 Généralités.**
- 2 Bénéfice du dispositif "Borloo ancien".**
- 3 Questions / Réponses.**

1 - Loi Borloo : Généralités.

Le mécanisme d'investissement locatif "Borloo ancien" est désormais étendu aux logements loués à des organismes publics ou privés en vue de leur mise à la disposition de demandeurs de logements sociaux.

La loi de finances rectificative pour 2007, publiée au Journal officiel du 28 décembre 2007, étend le mécanisme d'investissement locatif dans l'immobilier ancien appelé "Borloo ancien". C'est l'article 26 de la loi de finances rectificative pour 2007 qui ouvre ce dispositif à certains logements loués à des organismes publics ou privés en vue de leur mise à la disposition de demandeurs de logements sociaux.

2 - Bénéfice du dispositif de "La loi Borloo ancien".

Cet article étend le bénéfice du dispositif " Borloo ancien ", d'une part, aux logements locatifs de niveau intermédiaire loués à des organismes publics ou privés en vue de leur sous-location à des demandeurs de logement social et, d'autre part, aux logements locatifs de niveau social ou très social loués à des organismes publics ou privés en vue de l'hébergement de demandeurs de logement social.

Rappelons que les investisseurs privés qui mettent en location des logements dans le cadre de ce mécanisme bénéficient d'une déduction spécifique sur les loyers perçus de 30% ou de 45 % selon les plafonds de loyers demandés.

3 - Investissement Borloo : Questions / Réponses.

Si vous vous posez des questions ou souhaitez approfondir un thème, consultez le forum de Finance Immo.

Vous pouvez trouver des réponses dans des discussions traitant du même sujet, ou bien poster un message auquel nos services répondrons dans les meilleurs délais.



Les derniers messages de la rubrique placement :

Aucun message n'est disponible pour cette rubrique

Comment profiter des services de Finance Immo ?

L'unique démarche à faire pour profiter de nos services gratuits est de saisir votre dossier en ligne (www.FinanceImmo.com) ou de nous appeler directement par téléphone (0800 400 801). Vous serez rapidement pris en charge par un conseiller qui vous suivra tout au long de la réalisation de votre projet.

Au maximum 48 h après la réception de votre dossier complet, vous serez contacté par l'un de nos conseillers pour faire un point ensemble sur votre projet.

Finance Immo © - RCS 443 740 121 rcs nice -741G - Siège social : 52 rue Gioffredo 06000 Nice - © Copyright Finance Immo 2001-2008. Tous droits réservés.